



Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

Monsieur le directeur
du SDMIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2021-018

Lyon, le 30 mars 2021,

Objet : Campagne de vaccination

Monsieur le Directeur,

Par un communiqué de presse nous avons appris la mise en place d'un vaccinodrome au « Matmut-stadium ».

Nous avons déjà échangé sur ce sujet en ce qui concerne le SDMIS en posant le principe suivant : Les vaccinateurs seront d'abord et prioritairement les membres du service de santé pompier : ISP, MSP, puis les pharmaciens et les vétérinaires.

Il existe des pompiers qui seraient IDE à prendre en compte potentiellement dans la chaîne vaccinale.

Par communication interne auprès de nos collègues vous précisez les conditions pour être vaccinateur :

- SPP ou SPV
- Être équipier SUAP
- Respect strict des repos de sécurité
- Pour les SPV : indemnisation au taux de vacation horaire, idem intervention
- Pour les SPP, au choix : soit valorisation en temps de travail / soit en rémunération sous forme d'IHTS.

Il nous semble nécessaire de rajouter la notion de « positionnement volontaire » des sapeurs-pompiers. Vous l'avez compris nous ne pouvons imaginer être efficace et serein sous la contrainte.

Vous n'êtes pas sans savoir que « *la gestion des risques dans les soins* » fait l'objet d'une unité d'enseignement à elle seule en école d'infirmier (IFSI) supérieure à 25 heures.

Basé sur le principe : « *celui qui prépare est celui qui injecte* »

Par ailleurs, il nous semble indispensable d'exclure totalement l'implication des SPV mineurs et les JSP.

Vous l'avez compris, nos remarques se veulent constructives et surtout préventives. Nous vous prions donc de bien vouloir prendre en compte nos observations et de clarifier dès maintenant afin d'éviter des « malentendus ».

Sur de l'intérêt que vous portez à nos alertes, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL